

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 juillet 2023 à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : A. BAZIN pouvoir JL SOULAT, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET.

Date de convocation du conseil municipal : 27/06/2023

Délibération N° 2023-07-03 : Finances - Décision modificative N°1 au BP 2023

Rapporteur : Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances, informe les conseillers municipaux de la nécessité de prendre une décision modificative sur la section d'investissement. Celle-ci concerne la comptabilisation des avances dans le maché de travaux pour la phase 2 du groupe scolaire ainsi que l'enregistrement des cessions à titre gratuit de terrain à la commune.

Il présente le tableau suivant pour approbation par les membres du conseil :

| Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédit recettes | Augmentation de crédits dépenses |
|---|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| ID – 2111 Terrains nus | | | 1.000 € |
| ID – 2117 Bois et Forêts | | | 2.000 € |
| ID – 231 Immobilisations corporelles en cours | | | 50.000 € |
| Total D 041 : opérations patrimoniales | | | 53.000 € |
| IR – 1328 Autre subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissable | | | 3.000 € |
| IR – 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | | | 50.000 € |
| Total R 041 : opérations patrimoniales | | | 53.000 € |

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 074-217401538-20230703-DEL20230703-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 6 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la commune ;

- **Approuve** la décision modificative telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

